

Solidarité
Accueil

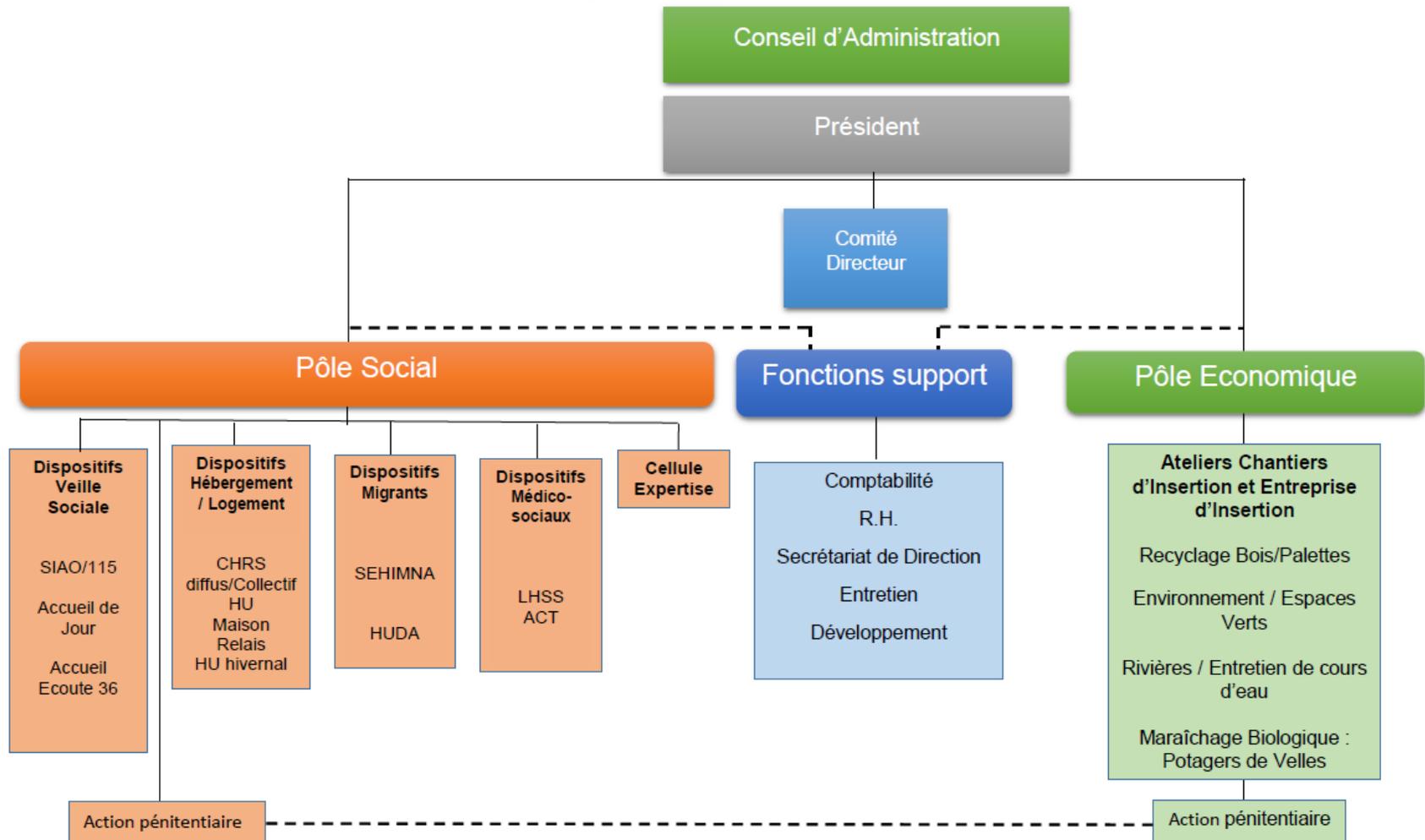


**Transport,
dans le département de l'Indre,
de femmes victimes de
violences situées en zone rurale
vers un hébergement d'urgence**

L'organisation de Solidarité Accueil



Organisation par missions



Transport des femmes victimes de violences situées en zone rurale vers un hébergement d'urgence

Origine :

Identification d'un besoin en lien avec :

- Spécificité du territoire (ruralité)
- Demande de la gendarmerie (charge importante à leurs missions)
- Dénuement : pénurie ou absence de transport dans les zones rurales

Spécificités du Département de l'Indre

(source Insee, 2016)

	Région	Indre	Indre et Loire	Cher	Eure et Loir	Loir et Cher	Loiret	France
Taux de Pauvreté (à 60%)	13,2%	14,8%	12,8%	14,9%	12,2%	12,8%	13,2%	14%
Densité de population (Nb h/Km ²)	65,8	32,9	98,9	42,4	73,8	52,5	99,5	122,1
Taux de chômage	13%	13,2%	12,8%	14,2%	12,5%	12,5%	13,2%	10%

- ➔ **Pauvreté** : 2^{ème} département le plus pauvre de la région, juste derrière le Cher, avec un très faible écart (0,1%). Taux nettement supérieur à la moyenne régionale et à la moyenne nationale.
- ➔ **Densité de population** : la plus faible de la région. Très inférieure à la densité nationale. (= ruralité importante et infrastructures plus faibles, plus concentrées). (2019 : 66 h/Km² pour Centre-Val-de-Loire = 3^{ème} région de plus faible densité de population de France (Bourgogne-Franche-Comté = 58 h/Km² et Corse=39 h/Km²).
- ➔ **Chômage** : 2^{ème} taux le plus élevé (à égalité avec le Loiret), derrière le Cher. Très supérieur à la moyenne nationale et même supérieur à la moyenne régionale.

Effets d'une faible densité de population

(source Eurostat 2012)

➔ Risque de pauvreté :

- Loyers moins élevés mais coût des transports supérieur
- Très nombreuses zones non desservies
- Nécessité de déplacements
- Zones blanches Internet et téléphones portables
- Dénuement total plus élevé

➔ Difficulté d'accès aux soins de santé

➔ Difficulté d'accès aux services

➔ Plus faibles opportunités de formation et d'emploi

➔ Difficulté d'accès aux loisirs et à la culture (transports)

Transport des femmes victimes de violences en milieu rural

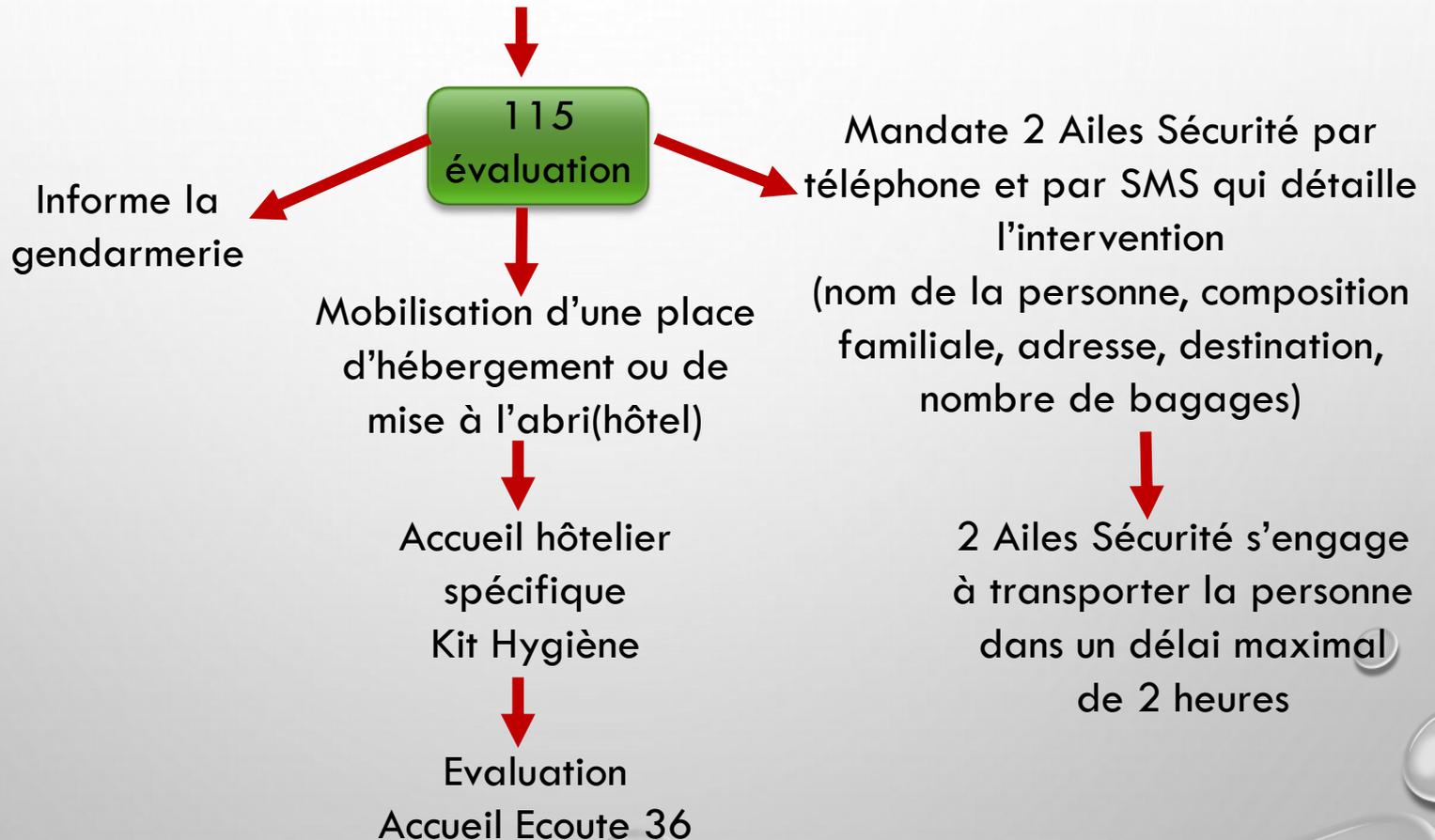
Expérimentation :

- Enveloppe évolutive après bilan
- Bilan d'étape en décembre, mise en place récente
- Convention pluripartite : DDCSPP, Solidarité Accueil, Prestataire (2 Ailes Sécurité), Gendarmerie
- Formation du prestataire

Déclinaison du dispositif :

Saisine par partenaire signataire du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes ou par une femme victime de violences

Nécessité de mise à l'abri d'urgence



Expérimentation transport de femmes victimes de violences

- Financement expérimentation 12 mois (sur crédits égalité entre les femmes et les hommes) :
4 trajets à réserver aux femmes sans disposition pécuniaire immédiate, n'ayant aucun autre moyen de rejoindre la structure d'hébergement vers laquelle elles sont orientées.
- À cette date, deux femmes ont déjà bénéficié de cette expérimentation.
- Typologie des bénéficiaires :
 - Âge : 35 ans et 48 ans au moment de la demande
 - Toutes les deux isolées, sans enfant
 - L'une bénéficiait de l'AAH, l'autre du RSA
 - Toutes les deux venaient de zones rurales très isolées
 - Toutes les deux ont été mises à l'abri à l'hôtel
 - Elles ont ensuite bénéficié d'une orientation en CHRS diffus
- L'une d'elles est restée 7 nuits à l'hôtel avant son orientation en CHRS, la seconde y est restée 13 nuits.
- L'une est restée seulement 3 jours en CHRS diffus avant son retour au domicile conjugal, la seconde est toujours en CHRS diffus et rencontre des problèmes d'addiction qui entravent son accompagnement vers l'autonomie

Accompagnement des femmes victimes de violences

- Deux situations exemplaires des difficultés de prise en charge et d'accompagnement des femmes victimes de violences dans les différents dispositifs : Accueil de Jour Départemental dédié, orientations 115 et SIAO, CHRS, etc.
- **Cumul de facteurs** de précarité : pauvreté, manque de formation, problèmes de santé, problèmes d'addiction, fragilisations psychiques, parcours chaotiques, parcours de violences antérieures, etc.
- L'accompagnement nécessite la **prise en charge de l'ensemble des difficultés**.
- Mise à l'abri = aboutissement d'un processus et début d'un travail d'autonomisation.
 - Aboutissement d'un premier travail de rupture du cycle des violences et de rupture du phénomène d'emprise
 - Début d'un travail d'autonomisation pour empêcher le retour au domicile conjugal et favoriser l'insertion vers le logement autonome et le maintien dans le logement : accompagnement psychologique/psychiatrique, obtention de droits, accès à la formation et à l'emploi,...

Merci
pour votre attention